

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE****Séance du 25 février 2022**

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 50

Délibération n° 2022-40**Objet de la délibération : Motion « Usage de l'eau par les collectivités durant les épisodes de sécheresse »**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq février, à huit heures et trente minutes, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à BRIGNOLES, Hall des expositions, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 18 février 2022.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, FAUQUET-LEMAÎTRE Arnaud, GROS Michel, GUEIT Laurent, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, DECANIS Alain, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal, BERTIN-PATOUX Lydie, BETRANCOURT Claude, CANO-MAIREVILLE Nathalie, FIRMIN Myriam, GIUSTI Annie, GUIOL André, LANGE-RINAUDO Corinne, LAYOLO Cécile, MAZZOCCHI Lionel, NEDJAR Laurent, PELISSIER Magali, PONCHON Marie-Laure, SALOMON Nathalie

Absents excusés :

- **dont suppléés** : PAUL Jacques par DELAFOSSE Fabienne, HOFFMANN Olivier par CLERC Francine
- **dont représentés** : VERAN Jean-Pierre donne procuration à BREMOND Didier, GOMART-JACQUET Blandine donne procuration à DECANIS Alain, KHADIR Paul donne procuration à SIMONETTI Pascal, LANFRANCHI Christine donne procuration à BOURLIN Sébastien, LE METER Sophie donne procuration à BETRANCOURT Claude, MONDANI Denis donne procuration à SALOMON Nathalie, PIANELLI Serge donne procuration à DELZERS Catherine, VALLOT Philippe donne procuration à BREMOND Didier

Absents : FREYNET Jacques, KIEFFER Bertrand**Secrétaire de Séance** : Madame Carine PAILLARD

Monsieur Didier BREMOND expose :

MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE

DEPOSEE PAR : l'ensemble des élus de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte

OBJET : DEMANDE D'AMENAGEMENT DE L'ETAT D'ALERTE SECHERESSE RENFORCEE
En Référence à l'Arrêté Préfectoral du 15/07/2019 portant approbation du Plan d'actions sécheresse du département du Var.

Pour rappel, la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale issu de la fusion de trois Communautés de Communes : Comté de Provence, Sainte- Baume Mont -Aurélien et Val d'Issole. Elle a été créée le 1er janvier 2017 par arrêté préfectoral n°41-2016-BCL du 5 juillet 2016. Vingt-huit communes la composent :

Brignoles, Camps la Source, Carcès, Châteauvert, Correns, Cotignac, Entrecasteaux, La Celle, Le Val, Montfort sur Argens, Tourves, Vins sur Carami, Bras, Forcalqueiret, Garéoult, La Roquebrussanne, Mazaugues, Méounes-lès-Montrieux, Nans-les-Pins, Néoules, Ollières, Plan d'Aups-Sainte-Baume, Pourcieux, Pourrières, Rocbaron, Rougiers, Saint-Maximin-la-Sainte-Baume et Sainte-Anastasie-sur-Issole.

Les habitants de la Provence Verte ont toujours été confrontés aux problèmes liés à l'eau, mais depuis quelques années avec le réchauffement climatique ceux-ci ont été exacerbés.

Les élus de la CAPV ont conscience de l'impérieuse nécessité de mettre en place des politiques d'économie et de préservation des ressources en eau.

Toutefois ces mêmes élus ont aussi la charge de la gestion de leurs collectivités, ainsi ils sont confrontés aux coûts que l'état d'alerte sécheresse renforcée entraîne dans leur budget, pour la remise en état des espaces verts, stades et autres équipements nécessitant un minimum d'arrosage.

Au-delà du coût, ces équipements publics sont de véritables moyens de cohésion sociale.

Or, leur impossibilité d'entretien entraîne de facto leur fermeture au public. Dès lors, ce sont des secteurs associatifs sportifs qui se retrouvent démunis et désertés, avec les conséquences que l'on sait.

PAR CONSEQUENT LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SOUTIENT la demande unanime des élus communautaires de la Provence Verte auprès du Préfet du Var afin de bénéficier d'allègements des mesures restrictives de l'usage de l'eau qui puissent se concilier avec les impératifs de sauvegarde des équipements communaux et intercommunaux, lorsque des mesures de restrictions d'usage de l'eau sont décidées par les Services de l'Etat,

DEMANDE, le maintien d'un arrosage de nuit avec une réduction des prélèvements de 40% pourrait déjà limiter considérablement les impacts sur la végétation, d'autant plus si les collectivités s'engagent dans une politique de sélection des végétaux économes en eau tout en réduisant l'implantation de pelouses.

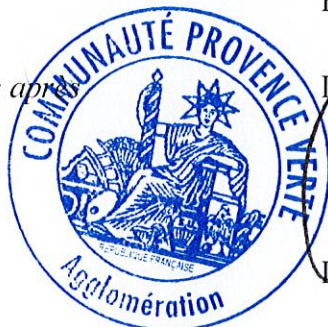
Autres expressions libres ou propositions des élus de la CAPV :

Comptant sur l'examen bienveillant que vous pourrez accorder à notre motion.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à BRIGNOLES, le 25 février 2022

Acte rendu exécutoire après
télétransmission
le
et affichage le



Le Président,

Didier BREMOND